

## LES BASES NEURO-PHYSIOLOGIQUES DE LA MUSICOTHERAPIE

Résumé de l'expose du Docteur A.A. TOMATIS lors des journées d'information sur les techniques psycho-musicales.

Conservatoire de GRENOBLE 1-2-3 AVRIL 1974

Restauration Numérique: François Besson, Juin 2012

Prétendre baser la musicothérapie sur un fondement neuro-physiologique, c'est bien entendu accorder à celle-ci un statut d'existence. Mais, à notre avis, il ne servirait à rien de tenter un approche concernant la validité thérapeutique des sons s'il ne nous était pas donné de découvrir les implication neurologiques qui y sont insérées, Ne peut-on de surcroît, dans une pareille tentative y trouver le moyen le plus efficace pour assurer à cette science, en fait vieille comme le monde, le droit d'accéder au plan des techniques dignes d'être appliquées et largement développées dans une perspective d'humanisation.

Je pense d'ailleurs que ces considération permettront de rétablir l'ordre dans un domaine où nombreux sont ceux qui opèrent à l'aveugle, pourrait-on dire, oublieux qu'ils sont des lois et des règles qui président au bon fonctionnement des mécanismes qu'ils prétendent mettre en cause. Ainsi se dégageront les notions mêmes de la possibilité d'un action thérapeutique de la musique, en même temps que se préciseront les critères qui conditionnent son efficacité.

Vis-il-vis de la musique, nul doute que l'ensemble le plus idéalement conçu pour se prendre à vibrer à l'unisson, est le corps humain. Ce dernier permet non seulement de faire surgir ce mode d'expression qu'est la musique mais encore il la crée comme propre émanation de lui-même en ses rythmes, modulations, mélodies, autant d'éléments structuraux qui évoquent sans conteste la dynamique d'un véritable langage.

Pour accéder plus facilement à la compréhension de ce double aspect du corps créateur émetteur d'une part et oscillateur-récepteur d'autre part, il est évident que la meilleure solution est de considérer l'instrument-corps sous son aspect neurologique, muni de ses accessoires de statique et de motricité qui vont induire ultérieurement les contre-réaction temporo-spatiales si intimement liées aux notions de rythme et de mélodie.

Un système neurologique ne peut être envisagé «créant» que vu sous son aspect le plus hautement contrôlé donc cybernétiquement élaboré. Non pas qu'on puisse par là nier la spontanéité de la production mais cette dernière ne revêt l'aspect d'un jaillissement à partir d'une source créatrice que si le compositeur peut percevoir, analyser et reproduire en le traduisant, en le transcrivant, ce qu'il semble recevoir.

La musique permet, par son support acoustique, de transmettre cette expérience personnellement ressentie et par là vécue consciemment, à un «corps-oscillant» capable de se mettre à l'unisson et apte à reproduire intérieurement jusqu'à la revivre, cette intention musicalement exprimée.

Besson®  
of

Ce sont ces moyens de transmission d'un corps à l'autre qu'il nous intéresse d'étudier ici. Il est évident que la qualité de l'émetteur-compositeur va conditionner, pour une large part, la valeur thérapeutique du message sonore utilisé. Quant à l'efficacité de ce dernier, le point d'impact sera d'autant plus certain que nous connaissons les critères de mises en résonance du corps à thérapier.

Ainsi, la connaissance des qualités physiologiques d'un son «bénéfique» ,puis-je dire, doit permettre d'élaborer une pharmacopée sonore qui jusqu'alors s'est limitée à quelques balbutiements, faute de posséder les bases scientifiques nécessaires susceptibles d'assurer le contrôle des effets produits.

Besson®  
of Switzerland